



FORMULAIRE 2777 SD liquidation et versement dividendes

Par Mona2025

Bonjour à tous et toutes (les qualifiés qui pourront m'aider je l'espère)

Comme beaucoup d'entreprise malheureusement nous sommes en liquidation d'une sarl.

Nous avons un petit boni de liquidation à partager entre les 2 associés.

J'ai envoyé les PV de liquidation au impots pour enregistrer le boni et je dois remplir le formulaire 2777 SD pour les impots. J'ai trouvé un bon tuto sur Facebook mais il date de 2020. Bien évidemment le formulaire a changé un peu et les impots viennent de me retoquer car je n'ai pas tout rempli apparemment.

Pour ceux qui peuvent m'aider et reprendre le formulaire en ligne SVP : voici ce que j'ai rempli

- 1ere page, 1ere ligne, j'ai complété l'onglet déclaration mensuelle QR le montant total à payer
- page 2 onglet 3 Code EA : revenu distribué (12,8%) en indiquant le montant correspondant
- page 3 je n'ai rien indiqué
- page 4 onglet 10 Code QG "produits soumis au taux application depuis le 01/01/2019 (taux 9,2 %) avec le montant correspondant ;
- toujours sur l'onglet 10 Code QH "produits soumis au taux applicable depuis le 01/01/2019 (taux d'imposition 7,5%) le montant correspondant
- sur la meme page juste en dessous Revenu distribués entrant dans le champs de l'article 117 quater du CGI : Code AAC le montant correspondant.
- en dessous sur la meme page à Total AAA à AAI Code PU le montant total
- enfin juste en dessous le tableau tout gris VERSEMENT ET IMPUTATION DES ACOMPTES, je n'ai rien mis car il n'y a pas eu de versement

je ne vois pas ce que j'ai pu oublier ?

Mille mercis pour vos lumières et très belle fin de journée

Par Hibou Joli

Bjr,

L'un des 2 associés était il majoritaire et est ce le liquidateur ? Dans cette hypothèse l'ensemble des dividendes (-10% Capital Social) sera imposé aux URSSAF et non aux contributions sociales dans le 2777

Par Mona2025

Bonsoir Hibou Joli

effectivement je suis majoritaire à 55% et liquidateur.
sauf que la comptable ne m'a conseillé que ceci

Ce boni sera d'une part soumis a? un droit de partage de 2.5%. Le solde sera assimilé? fiscalement a? une distribution de dividendes et donc soumis a? la Flat Tax au taux global de 30% avec possibilité? d'opter pour le bare?me progressif lors de votre prochaine de?claration d'impo?t sur le revenu.

Nous vous rappelons que vous devez de?clarer ce boni de liquidation au travers du formulaire CERFA 2777-SD ainsi que lors de votre prochaine de?claration sur les revenus. Rien d'autres

Par Hibou Joli

Tout est clair mais demandez lui quelles sont les modalités d'imposition d'un dividende aux Urssaf (pour un gérant majoritaire) : il ne faudrait soumettre aux contributions qu'une petite partie du dividende. Le reste sera imposé aux

URSSAF l'année prochaine avec votre rémunération.

Par Mona2025

tout d'abord merci infiniment d'avoir pris le temps de me répondre je ne sais pas si je me suis bien exprimée en préambule ou peut être que je n'ai pas compris et qu'il faut faire autrement.

En fait, nous avons cessé notre activité en fin d'année. Nous avons dissolu la société fin décembre et aujourd'hui nous liquidons la société définitivement.

Nous n'avons rien à payer à l'Urssaf étant donné que nous n'avons plus aucune activité depuis le 01 janv 25 et que la société est en liquidation.

La nous nous partageons le boni et ensuite la société n'existera plus définitivement et je voulais remplir correctement le formulaire 2777 sans erreur car c'est ce que l'on m'a dit de faire.

Pour être honnête, la compta c'est pas mon fort et vu le montant, si je sollicite le comptable à nouveau il va me facturer le montant à déclarer .

Merci pour vos lumières, si je dois faire autre chose je le ferais.

merci encore

Par Hibou Joli

Considérez alors que tout a été fait dans les règles

Par Mona2025

Bonjour,
merci pour votre retour.

Vous pensez que selon les indications que j'ai indiquées, le formulaire est correctement rempli ?

si vous pouviez confirmer ce serait super

Merci par avance
Bonne journée